

### ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

# Une loi et de nombreux projets

Après cinq mois de concertation entre les différentes parties prenantes de l'industrie agroalimentaire et de la distribution, l'heure du bilan et des premières mesures a sonné. Une loi visant à rééquilibrer les relations commerciales a été annoncée ainsi que de nombreux projets.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

■ **Cinq mois de débats**, 14 ateliers nationaux et une consultation publique.  
■ **Un projet de loi** présenté fin janvier prévoyant le relèvement de 10 % du SRP sur tous les produits

alimentaires et l'encadrement des promotions.  
■ **Le code rural** va être modifié afin de refondre la contractualisation. Les prix seront proposés par les agriculteurs en

tenant compte de leurs coûts de production.  
■ **En plus de cette loi** en préparation, plusieurs annonces ont été faites, dont le lancement d'un plan bio et une rénovation du plan nutrition santé.

**L**es « EGA ne sont pas un aboutissement mais le commencement. Je vous propose de faire un pas et encore un pas pour que l'alimentation redevienne une passion partagée, la fierté de tout un pays », a déclaré, jeudi 21 décembre 2017, Édouard Philippe. À l'occasion de la journée de clôture des États généraux de l'alimentation, le premier ministre est venu notamment présenter aux acteurs de la filière agroalimentaire et de la distribution le projet de loi destiné à rééquilibrer les relations commerciales. C'était une promesse de campagne du président Macron : d'une part, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail et, d'autre part, rendre accessible à tous les consommateurs une alimentation saine, sûre et de qualité. Pour répondre à ce double objectif, il aura fallu cinq mois d'échanges et de concertation entre des acteurs pas forcément enclins à s'asseoir autour de la même table. Après le temps de parole et parfois de tensions, celui des actes est donc venu. Le texte, qui comporte deux mesures principales sera, après avis du Conseil d'État, présenté au Conseil des ministres à la fin du mois de janvier et pourrait être adopté avant la

**Stéphane Travert**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



© PIERRE VASSAU/HATHAM



La feuille de route de sortie des EGA est désormais connue. La tâche est immense et passionnante. Elle va nécessiter beaucoup de travail, d'engagement et de ténacité au cours des prochains mois et des prochaines années. Pour soutenir nos efforts, nous nous reverrons à échéance régulière. »

fin du premier semestre. Le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte est acté. Concrètement, les distributeurs vont être obligés de revendre un produit alimentaire à un prix majoré d'au moins 10 % par rapport au prix d'achat fournisseur. Second point, l'encadrement des promotions, limitées désormais à 34 % du prix des produits et à 25 % des volumes. Ces mesures prises par ordonnance feront l'objet d'un suivi pendant deux ans afin de mesurer le bénéfice retiré par les agriculteurs.

La loi en préparation prévoit également de modifier le code rural. Objectif ? Une refonte de la contractualisation, qui doit conduire les agriculteurs à déterminer les termes du contrat en tenant compte de leurs coûts de production. La renégociation des contrats pour prendre en compte la variation des matières premières sera facilitée, ainsi que le recours à la médiation. « Je n'avais pas imaginé qu'en 2017 nous puissions en France être confronté à une pénurie de beurre. Alors que les agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts et que la France est le seul pays d'Europe à avoir connu une telle situation », a justifié le Premier ministre.

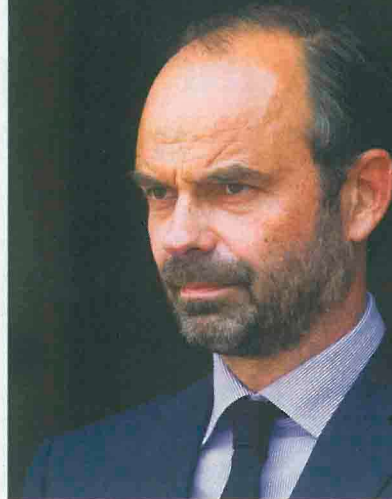
Ces annonces s'inscrivent dans un contexte de début de négociations commerciales difficiles. « Les négociations commerciales ont fait l'objet d'une charte d'engagement signée par l'ensemble des parties prenantes. Beaucoup la réclamaient depuis longtemps. Le texte existe. Il est précis et concret. On m'a dit que certains auraient déchiré la charte. Mais chacun doit mesurer ses engagements vis-à-vis des ministres et du président de la République. Au début de l'année, le gouvernement réunira le comité de suivi des négociations commerciales. Nous en tirerons les conséquences sur le contenu du projet de loi en préparation », a prévenu le Premier ministre.

### Beaucoup d'ambitions pour le bio

En plus de ce projet de loi, de nombreuses annonces ont été faites, parmi lesquelles un nouveau plan de développement pour l'agriculture bio. Son contenu sera précisé au cours du premier trimestre, avec pour objectif de porter le bio de 6,5 % à 15 % des surfaces agricoles en France. Pour rendre accessible à tous une alimentation de qualité, le gouvernement a l'intention d'instaurer en restauration collective un volume de 50 % de produits sous signes de qualité ou locaux, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici à 2022. En matière de santé, un plan national nutrition santé doit voir le jour au cours du premier semestre en s'appuyant sur une remise à plat des outils existants. La création d'une marque France, destinée à promouvoir les produits agroalimentaires français à l'export, tout comme un renforcement de la lutte contre le gaspillage (l'obligation de don des excédents alimentaires va être élargie à la restauration collective et aux industriels de l'agroalimentaire) figurent aussi parmi les projets.

De leur côté, les filières agricoles ont présenté leurs objectifs chiffrés à cinq ans. Depuis le

Édouard Philippe,  
Premier ministre



© CHRISTOPHE MORIN / P3



On m'a dit que certains auraient déchiré la charte. Mais chacun doit mesurer ses engagements vis-à-vis des ministres et du président de la République. Au début de l'année, le gouvernement réunira le comité de suivi des négociations commerciales. Nous en tirerons les conséquences sur le contenu du projet de loi en préparation. »

15 décembre, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation examine les trente plans de filières qui ont été déposés. Il figure dans certains des objectifs ambitieux, comme la volonté pour la filière bovine de porter de 3 % à 40 % ses volumes sous Label Rouge et de doubler les volumes de bio d'ici à cinq ans. De même, la filière porcine entend porter à 5 % ses volumes en bio et à 12 % ceux en Label Rouge. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, s'est dit « impressionné » par le travail accompli dans des délais très courts et a promis que le plan d'investissement public de 5 milliards d'euros qui doit accompagner les mutations établies dans ce cadre serait dévoilé fin février, vraisemblablement à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Ces annonces n'ont pourtant pas convaincu les ONG environnementalistes. À commencer par Greenpeace, qui attend, au-delà des objectifs ambitieux affichés, l'annonce de moyens concrets et précis. L'absence du ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot – excusé officiellement pour un problème d'agenda alors qu'il devait apporter sa caution aux travaux menés ces cinq derniers mois –, n'a pas manqué d'apporter de l'eau à leur moulin. ■

MARIE CADOUX